



Séance d'information du 17 FEVRIER 2021

Élections communales du 7 mars 2021

Législature 2021 - 2026

MORGES
Présentation par
Yannick Maury



1. La démocratie helvétique

Présentation succincte

2. Les autorités communales

Conseil Communal/Municipalité

Organisation et rémunérations actuelles

Système proportionnel et système majoritaire

3. Comment remplir son bulletin

Listes, panachage, traçage, cumul...

Exemples de bulletins remplis

Les erreurs à éviter (bulletin nul)

Exemples de bulletins nuls

Les infractions dans le domaine des droits politiques

4. Questions



La démocratie helvétique

Présentation succincte

En Suisse, la Confédération, les cantons et les communes jouent tous un rôle défini par la Constitution fédérale et les constitutions cantonales. En outre, la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) est respectée à tous les niveaux de l'Etat. Grâce à la démocratie directe, le peuple peut intervenir directement dans la gestion de l'Etat.

Source : <https://www.ch.ch/fr/democratie/federalisme/>

Au niveau fédéral, tous les Suisses ayant atteint la majorité – y compris les Suisses de l'étranger – ont le droit de voter et d'élire. Certains cantons et communes étendent également ce droit aux Suisses de l'étranger et, dans des cas particuliers, aux étrangers. Dans le canton de Vaud, les personnes de nationalité étrangère ont le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal si elles remplissent les conditions présentées avant.



LES AUTORITÉS COMMUNALES

Leur rôle

Le Conseil communal	La Municipalité
<p>Parlement de la commune</p> <p>Il décide de :</p> <ul style="list-style-type: none">• adoption du budget annuel• impôts et taxes locales• investissements• comptes• règlements communaux <p>Il oriente la politique menée par la Municipalité.</p> <p>Il valide les grands projets communaux.</p> <p>Il participe au développement de la commune.</p>	<p>Organe exécutif de la commune, responsable de la gestion de la commune et de son administration</p> <p>Elle gère notamment les affaires liées :</p> <ul style="list-style-type: none">• aux finances• aux travaux• à la culture• au social• à l'urbanisme• aux services industriels• à la sécurité <p>Elle définit le développement futur de la commune et porte les projets communaux.</p>



LES AUTORITÉS COMMUNALES

Leurs organisation et rémunération actuelles

	Le Conseil communal	La Municipalité
Nombre d'élue·e·s	100 membres	7 membres
Nombre de séances	<p>9 à 11 séances par année du Conseil communal</p> <p>9 à 11 par an de séances de groupe communal</p> <p>En sus, plusieurs séances par année si le conseiller/ère communal/e siège dans une ou des commissions.</p>	<p>Taux de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndic/que : 80% - Municipal-e : 50%
Rémunération	Jetons de présence à CHF 30.- par séance du Conseil ou de commission (+ autres indemnités éventuelles)	<p>Syndic·que : CHF 146'651/an</p> <p>Municipal·e : CHF 94'709/an</p>



LES AUTORITÉS COMMUNALES

Organisation actuelle du Conseil et de la Municipalité

Le Conseil communal		La Municipalité	
Parti socialiste et indépendants	33 sièges	Vincent Jaques Syndic	PS Administration
PLR	32 sièges	Anne-Catherine Aubert-Despland Municipale	PS Sécurité
Les Vert-e-s	14 sièges	Eric Züger Municipal	PS Urbanisme
UDC	11 sièges	Jean-Jacques Aubert , Municipal	PLR Infrastructures
Entente Morgienne et Verts libéraux	10 sièges	Mélanie Wyss Municipale	PLR Finance
La Présidente ou le Président du Conseil communal est élu·e par ses pairs pour 1 an			



LES AUTORITÉS COMMUNALES

Organisation actuelle du Conseil et de la Municipalité

Le Conseil communal		La Municipalité	
Parti socialiste et indépendants	33 sièges	Philippe Deriaz Municipal	PS Bâtiments
PLR	32 sièges		
Les Vert-e-s	14 sièges		
UDC	11 sièges		
Entente Morgienne et Verts libéraux	10 sièges		
La Présidente ou le Président du Conseil communal est élu·e par ses pairs pour 1 an		Sylvie Podio Municipale	Les Vert-e-s Cohésion sociale et logement



LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

Systèmes de vote : proportionnel et majoritaire

Le Conseil communal	La Municipalité
<p data-bbox="492 512 1119 555">Système proportionnel à 1 tour</p> <p data-bbox="492 647 1247 842">Chaque électrice ou électeur peut distribuer autant de voix (suffrages) que de sièges disponibles au Conseil communal, soit 100 sièges à Morges.</p> <p data-bbox="492 935 1176 1075">Les voix en trop (au-delà de 100) seront tracées depuis le bas de la liste.</p>	<p data-bbox="1428 517 1784 560">Municipaux·ales</p> <p data-bbox="1428 587 1982 630">Scrutin majoritaire à 2 tours</p> <p data-bbox="1428 657 2333 798">Au 1^{er} tour, il faut plus de 50 % des voix pour qu'un·e candidat·e soit élu·e (majorité absolue).</p> <p data-bbox="1428 831 2285 987">Au 2^e tour, ce sont les candidat·e·s qui ont obtenu le plus de voix qui sont élu·e·s (majorité relative).</p>

Suite à la page suivante



LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

Systèmes de vote : proportionnel et majoritaire

Le Conseil communal	La Municipalité
<p>1 voix = 1 voix à la liste du ou de la candidat·e + une voix nominative</p> <p>À la fin de l'élection, deux choses à retenir :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Plus une liste obtient de suffrages, plus elle obtient de sièges au Conseil communal2. Au sein de chaque liste, les sièges sont attribués aux candidat·e-s ayant obtenu le plus de voix.	<p>Syndic·que</p> <p>Scrutin majoritaire à 2 tours</p> <p>Au 1^{er} tour, il faut plus de 50 % des voix pour qu'un·e candidat·e soit élu·e (majorité absolue). L'élection tacite est possible.</p> <p>Au 2^e tour, c'est le/la candidat·e qui a obtenu le plus de voix qui est élu·e (majorité relative).</p>



LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2021



Comment remplir son bulletin

Listes, panachage, traçage, cumul...

1. Voter pour une liste compacte : il s'agit de prendre une liste d'un parti et de voter en bloc pour celle-ci (sans modification)

Bulletin officiel pour l'élection du 01.01.2030
au Conseil communal de LA TOUR-DE-PEILZ

Liste n°
06 **Parti socialiste**

Parti socialiste
La Tour-de-Peilz

06.01	Aminian Taraneh	Dr. Ingénieur EPFL, enseignante au gymnase, municipale
06.02	Onrubia Raphaël	Employé postal, conseiller communal
06.03	Sendra Richard	Administrateur, ancien conseiller communal
06.04	Arnaud Anne-Marie	Artiste peintre, conseillère communale
06.05	Balestra Etienne	Forestier, conseiller communal
06.06	Bastard Nicolas	Chargé de communication, conseiller communal
06.07	Bloch Michel	Spécialiste en développement durable, conseiller communal
06.08	Conod Sylvie	Maîtresse de gymnase retraitée, conseillère communale
06.09	Culand Michel	Cuisinier, conseiller communal
06.10	Demarta Nathalie	Employée de bureau
06.11	Durand Ghislaine	Coiffeuse indépendante retraitée, conseillère communale
06.12	Gagnebin Martine	Assistante sociale, conseillère communale
06.13	Gambardella Luigi	Chef de service, conseiller communal
06.14	Gardon Sandra	Maman au foyer, conseillère communale
06.15	Helbling Gérald	Gestionnaire, conseiller communal
06.16	Laluc Fabrice	Agent artistique, conseiller communal
06.17	Lavanchy Bernard	Concierge retraité, conseiller communal
06.18	Lavassani Massoud	Pharmacien, conseiller communal
06.19	Mattenberger Nicolas	Avocat, député, conseiller communal
06.20	Neyroud Philippe	Conseiller en communication
06.21	Overney Serge	Biologiste, conseiller communal
06.22	Paley Manuel	Ingénieur en processus, conseiller communal
06.23	Petipierre Monique	Employée d'administration, conseillère communale
06.24	Rithener Christiane	Enseignante retraitée, conseillère communale
06.25	Rivet Nicole	Infirmière, conseillère communale
06.26	Schmidhauser Jean-Yves	Avocat, conseiller communal
06.27	Schneider Jacques-André	Journaliste
06.28	Vallotton Jacques	Journaliste, conseiller communal
06.29	Vaucoret Dominique	Educateur
06.30	Vernez Gilbert	Enseignant, conseiller communal


Comment remplir son bulletin

Listes, panachage, traçage, cumul...

2. Voter pour une liste modifiée : il est possible de tracer des personnes de la liste, de rajouter des personnes d'autres listes (panachage) et de doubler le nom de certain-e-s candidat-e-s (cumul), pour un total maximum de 100 voix. L'ajout de noms d'autres listes diminue le nombre de suffrages attribués à liste originale

Bulletin officiel pour l'élection du 01.01.2030
au Conseil communal de LA TOUR-DE-PEILZ

Liste n°
01 UDC La Tour-de-Peilz



01.01	Fardel Nicolas	Secrétaire administratif UDC Vaud, conseiller communal
01.02	Ziehli Yohan	Etudiant en droit, conseiller communal
01.03	Gonin Ludovic	Chef d'entreprise
01.04	Krekic Gabriela	Indépendante
01.05	Nervi Jean	Consultant, conseiller communal
01.06	Fornerod Jean-Sébastien	Retraité, conseiller communal
01.07	Jung Guillaume	Cuisinier
01.08	Lorimier Sophie	Etudiante en médecine, conseillère communale
01.09	Coeytaux Olivier	Responsable logistique
01.10	Ranzato Gabriel	Logisticien

01.03 Gonin Ludovic
* 01.08 Lorimier Sophie

Comment remplir son bulletin

Listes, panachage, traçage, cumul...

3. Liste manuscrite : il s'agit de mettre à la main des noms de candidat-e-s sur la liste sans dénomination (donc pas rattachée à un parti). Si aucun parti n'est inscrit dans l'en-tête et que le nombre de noms n'atteint pas 100, les voix « manquantes » ne sont attribuées à aucun parti. Dans le cas où un parti est inscrit dans l'en-tête de la liste manuscrite, il obtient le reste des voix non nominatives*. Le nom d'un parti peut être inscrit manuellement dans l'en-tête de la liste manuscrite

***Voix non nominatives** : si une liste d'un parti X contient par exemples 54 candidat-e-s et qu'un électeur vote la liste compacte de ce parti, les 46 voix restantes iront également au parti X mais ne seront pas attribuées à un-e candidat-e en particulier



Comment remplir son bulletin

Listes, panachage, traçage, cumul...

Bulletin officiel pour l'élection du 01.01.2030
au Conseil communal de LA TOUR-DE-PEILZ

LISTE MANUSCRITE

N° de liste : _____ Désignation parti (facultatif) : _____

N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)	N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)
03.01	1 Anglada Christian	---	51
03.01	2 Anglada Christian	---	52
03.03	3 Fontana Pierre	---	53
03.08	4 Rosset Danielle	---	54
03.08	5 Rosset Danielle	---	55
04.07	6 Fontes Denis	---	56
04.13	7 Nocent Bernard	---	57
04.13	8 Nocent Bernard	---	58
04.09	9 Grobety Christian	---	59
04.09	10 Grobety Christian	---	60
04.09	11 Grobety Christian	---	61
04.16	12 Bühlmann Willy	---	62
06.25	13 Rivet Nicole	---	63
06.25	14 Rivet Nicole	---	64
---	15	---	65
---	16	---	66
---	17	---	67
---	18	---	68
---	19	---	69
---	20	---	70
---	21	---	71
---	22	---	72
---	23	---	73
---	24	---	74
---	25	---	75
---	26	---	76
---	27	---	77
---	28	---	78
---	29	---	79
---	30	---	80
---	31	---	81
---	32	---	82
---	33	---	83
---	34	---	84
---	35	---	85
---	36	---	---



Comment remplir son bulletin

Listes, panachage, traçage, cumul - exemple

1. Parti de La Coquette (modifiée)	Liste sans dénomination
1.1 Madame A (traçage)	1.2 Monsieur B (liste La Coquette)
1.2 Monsieur B	1.2 Monsieur B + cumul)
1.3 Madame C	4.15 Anita UNI (liste UNI)
1.4 Monsieur D (traçage)	2.2 Louis PSG
1.5 Madame E	2.2 Louis PSG
1.6 Monsieur F	7.2 Arlette ASIN (liste ASIN)
1.7 Madame G	5.3 Davide centriste (liste ZAZ)
1.8 Monsieur H	—
2.2 Louis PSG (rajout de la liste PSG)	—
3.18 Gisèle WWF (rajout liste WWF	—
3.18 Gisèle WWF + cumul)	—
1.6 Monsieur F (cumul)	—
1.9	—
1.10	—
...	

Les voix restantes vont au parti de La Coquette

Les voix restantes ne sont pas attribuées



Comment remplir son bulletin

Les erreurs à éviter (bulletin nul)

Bulletin nul

Lorsque l'on remplit un bulletin, il faut le faire selon les règles. Voici une liste (presque) exhaustive d'erreurs à ne pas commettre, car elles rendront votre bulletin nul (non valable) :

- Ne pas écrire au crayon, à l'ordinateur ou à la machine (mais à la plume ou au stylo)
- Ne pas annoter les bulletins avec des inscriptions sans rapport avec l'élection
- Ne glisser qu'un seul bulletin dans l'enveloppe par élection (une pour le Conseil et une pour la Municipalité maximum)
- Pour le Conseil communal, ne mettre que des noms de candidat-e-s qui se présentent officiellement
- Mettre au moins un nom sur le bulletin d'un parti (sans quoi le bulletin est blanc et est décompté comme nul)
- Il n'est pas possible de doubler les candidat-e-s à la Municipalité
- ...



Comment remplir son bulletin

Les erreurs à éviter - exemple

Bulletin officiel pour l'élection du 01.01.2030
au Conseil communal de LA TOUR-DE-PEILZ

Liste n°

03 Les Verts



03.01	Anglada Christian	Responsable pédagogique, conseiller communal
03.02	Carbonell Roberto	Chef de vente régional, conseiller communal
03.03	Fontana Pierre	Informaticien, conseiller communal
03.04	Klay Jules	Etudiant en médecine, conseiller communal
03.05	Leimgruber Elisabeth	Organisatrice d'événements, conseillère communale
03.06	Moser Vera	Infirmière, conseillère communale
03.07	Pasche Geneviève	Enseignante HES à la retraite, conseillère communale
03.08	Rosset Danielle	Infirmière et hortultrice

Je les adore ♥

Comment remplir son bulletin

Les erreurs à éviter - exemple

Bulletin officiel pour l'élection du 01.01.2030
au Conseil communal de LA TOUR-DE-PEILZ

Liste n°

04 ~~Parti démocrate-chrétien et Indépendants~~



04.01	Schwab Jean-Pierre	Comptable breveté fédéral, conseiller communal
04.02	Baechler Robert	Expert en qualité
04.03	Blake-Gerber Esther	Infirmière, conseillère communale
04.04	Brüssow Margareta	Enseignante, conseillère communale
04.05	Devenoge Jacques	Ingénieur HES en électronique, conseiller communal
04.06	Fils-Aimé Jean-Wilfrid	Assistant technique GC, conseiller communal
04.07	Fontes Denis	Employé de commerce
04.08	Gahigi Cochand Alphonsine	Assistante médicale
04.09	Grobéty Christian	Coordinateur en Ressources Humaines, ancien conseiller communal
04.10	Hayoz Naima	Couturière, conseillère communale
04.11	Lachat Baechler Anne	Animatrice culturelle, conseillère communale
04.12	Laghimi Abderrahim	Economiste
04.13	Nocent Bernard	Ingénieur
04.14	Raemy Alois	Physicien Dr en sciences, conseiller communal
04.15	Schneeberger-Rüegg Susana	Coach de Jeunesse et Sport (tennis)
04.16	Bühmann Willy	Agriculteur, conseiller communal

Comment remplir son bulletin

Les erreurs à éviter - exemple

1^{er}
tour Bulletin officiel pour l'élection du 01.01.2030
à la **Municipalité** de PAYERNE

PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR Les Libéraux-Radicaux

Luisier Christelle
syndique, avocate

Jomini André
municipal, paysan

Mora Julien
conseiller communal, officier de carrière

Bersier André
indépendant

*Ce sont les meilleurs,
je vote pour eux !*



Comment remplir son bulletin

Les infractions

Le code pénal sanctionne les infractions suivantes dans le domaine des droits politiques :

- Voter plusieurs fois sur le même objet
- Reproduire ou contrefaire le matériel officiel de vote
- Participer à un scrutin sans en avoir le droit
- Se présenter sous une fausse identité
- Récolter le matériel de vote d'une autre personne
- Signer la carte de vote d'une autre personne
- ...



LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2021



Merci beaucoup pour votre attention et à votre disposition si besoin

